



## Procès Verbal de réunion du conseil de direction 19/06/2018

L'an deux mille dix huit et le dix neuf du mois de Juin, à 08h30, s'est tenue une réunion du conseil de direction, au niveau du rectorat, sous la présidence de Monsieur le Recteur de l'université.

### Ordre du jour :

- Bilan des Examens.
- Réinscriptions des étudiants.
- Préinscriptions des nouveaux bacheliers.
- Stage de courte durée à l'étranger ATS.
- Recrutement des enseignants.
- pourvoi des postes supérieurs.
- Gestion des Ingénieurs d'Etat en informatique.
- Opération scanner.
- Calendrier universitaire 2018/2019.
- Etudes du personnel.
- Divers.

### Etaient présents :

- |                            |   |
|----------------------------|---|
| - Mr ADNANE Ahmed          | Vice-recteur chargé la formation supérieure du premier et deuxième cycle, la formation continue et les diplômes, et la formation supérieure de graduation.                |
| - Mr BENMERIEM Khaled      | Vice recteur chargé de la formation supérieure de troisième cycle, l'habilitation universitaire, la recherche scientifiques et la formation supérieure de post graduation |
| - Mr CHENNINI Abderrahmane | Vice recteur chargé des relations extérieures, de la coopération, de l'animation de la communication et des manifestations scientifiques.                                 |
| - Mr DRISS Miloud          | Vice recteur de développement et de la prospective et de l'orientation.   |
| - Mr BETTOUMI Benaoumeur   | Secrétaire Général.   |
| - Mr TAIBI Ghomari         | Doyen de faculté des sciences sociales et humaines.   |
| - Mr TCHIKO Faouzi         | Doyen de la faculté des sciences économiques, sciences commerciales et Sciences de gestion.   |
| - Mr MESSAOUDI Rachid      | Doyen de la faculté de droit et des sciences politiques.  |
| - Mr BELABID Lakhdar       | Doyen de la faculté des sciences de la nature et de la vie  |
| - Mr BOUCHEKARAM Mohamed   | Doyen de la faculté des sciences et technologie.  |
| - Mr SEDDAR Nouredine      | Doyen de la faculté des Lettres et des langues.   |
| - Mr YAHIAOUI Ahmed        | Doyen de la faculté des sciences exactes.   |

Après une allocution de bienvenue, le conseil entame les points inscrits à l'ordre du jour.

### **1-Bilan des Examens:**

Après un tour de table, il a été constaté ce qui suit :

- Respect du calendrier arrêté en début d'année.
- Achèvement des examens dans toutes les facultés.
- Achèvement des délibérations pour les sessions normales, celles de la session de rattrapage sont en cours.
- Délibérations effectuées avec le nouveau logiciel dans certaines facultés, pour les autres, elles seront effectuées avec l'ancien logiciel, les bases de données seront reconverties par la suite vers le nouveau, en collaboration avec le concepteur du logiciel, l'enseignant Mr SALEM Mohamed.
- Pour le taux de réussite, les résultats seront communiqués au vice recteur de la formation supérieure de graduation avant la clôture de l'année universitaire.

### **2- Réinscriptions des étudiants:**

Globalement, un faible pourcentage a été relevé. Pour pallier à cette situation, il a été décidé d'assurer un large affichage par tous les moyens appropriés (support papier, site web des facultés et de l'université).

### **3- Préinscriptions des nouveaux bacheliers:**

Le Recteur a demandé de réquisitionner tous les moyens humains et matériels, pour la réussite de cette opération. A ce titre, chaque faculté doit participer avec 05 micros ordinateurs et une ou deux imprimantes. Le personnel utilisera les équipements de sa faculté pour les inscriptions définitives, qui se dérouleront au niveau des facultés.

### **4- Stage de courte durée à l'étranger ATS:**

Il a été décidé ce qui suit :

- Pour l'année 2018, le nombre de jours qui sera accordé sera identique pour tous les bénéficiaires.
- Centralisation de budget 2019 relatif aux stages de la courte durée du personnel ATS au niveau du rectorat.
- instaurer une rotation pour faire bénéficier la majorité du personnel.

### **5- Recrutement des enseignants:**

Pour les postes réservés à la mutation, il a été constaté que certaines demandes, n'ont pas encore eu les avis nécessaires. Devant cette situation, il a été demandé aux doyens des facultés de les remplacer par d'autres, en privilégiant, celles qui peuvent réellement être concrétisées.

Pour les 13 postes de maitres assistants classe B accordés, ils sont répartis comme suit :

- Faculté des sciences et technologie : 04
- Faculté des Lettres et des langues : 04
- Faculté des sciences exactes : 03
- Faculté des sciences sociales et humaines. 02

Messieurs les doyens doivent communiquer au Secrétariat Général le tableau de répartition de ces postes tout en limitant les spécialités à une ou deux au maximum.

### **6- Pourvoi des postes supérieurs:**

Après une brève présentation du Secrétaire Général sur la situation des postes supérieurs selon l'organigramme du rectorat et des facultés, il a été décidé ce qui suit :

- Nomination des fonctionnaires dans des postes supérieurs réellement occupés.

- Proposition des fonctionnaires remplissant les conditions statutaires pour occuper les postes vacants.
- Pour les services communs, proposer des ingénieurs compétents pour occuper les chefs de sections vacants.
- Proposer un responsable pour le hall technologie.
- Charger le Secrétaire Général, pour l'assainissement des postes supérieurs occupés par des fonctionnaires autres que ceux qui les exercent réellement.

#### **7- Gestion des Ingénieurs d'Etat en informatique:**

Sur proposition de recteur, un service commun comprenant 03 cellules, et composé de 07 ingénieurs à raison d'un par faculté sera installé.

Les cellules sont les suivantes :

- a) Cellule développement et programmation.
- b) Cellule réseaux.
- c) Cellule maintenance.

Une réunion de coordination sera organisée en présence des ingénieurs désignés et présidée par le secrétaire général.

#### **8- Opération scanner :**

Globalement, cette opération connaît un taux d'avancement appréciable, cependant elle nécessite un renforcement par des moyens humains.

Dans ce cadre, il a été demandé aux doyens de réquisitionner, le personnel exerçant au niveau des laboratoires et des bibliothèques pour pouvoir l'achever dans les plus brefs délais.

#### **9- Calendrier universitaire :**

Le Recteur a tenu à féliciter l'ensemble des responsables et à travers eux tous les enseignants pour avoir respecté le calendrier arrêté en début de l'année universitaire 2017-2018. Pour l'année 2018-2019. Le Calendrier suivant a été adopté :

	<b>Activité</b>	<b>Date retenue</b>
✓	Reprise des enseignants.	02/09/2018
✓	Reprise des cours des anciennes promotions	09/09/2018
✓	Démarrage des cours pour les 1 <sup>er</sup> Année.	16/09/2018
✓	Fin de l' opération des transferts	30/09/2018
✓	Conférence internationale SETTING	09 et 10/10/2018
✓	1 <sup>er</sup> Comité pédagogique.	Du 14 au 18/10/2018
✓	Concours doctorat	20/10/2018
✓	Comité scientifique département.	Du 28 au 31/10/2018
✓	Conseil scientifique faculté.	Du 04 au 08/11/2018
✓	Conseil scientifique université.	20/11/2018

Conférence internationale sur l'EMIR Abdelkader.	27 et 28/11/2018	? Bleu
2 <sup>ème</sup> Comité pédagogique.	Du 25 au 29/11/2018	? Rouge
Conseil d' administration	04/12/2018	K
Examens 1 <sup>er</sup> Semestre.	Du 13 au 20/12/2018	✓
Reprise des cours après vacances d'hiver	06/01/2019 (probable)	? Jaune
Remise des notes et consultation.	Du 06 au 10/01/2019	+
3 <sup>ème</sup> Comité pédagogique.	Du 10 au 14/02/2019	? Rouge
Comité scientifique département.	Du 17 au 21/02/2019	? Bleu
Conseil scientifique faculté.	Du 03 au 07/03/2019	? Rouge
Examens de rattrapage 1 <sup>er</sup> semestre.	Du 14 au 21/03/2019	✓
Journées doctorales.	Du 14 au 18 04/2019	? Jaune
Conseil scientifique université.	24/04/2019	? Rouge
Conseil d'Administration.	30/04/2019	? Noir
4 <sup>ème</sup> Comité pédagogique.	Du 21 au 25/04/2019	? Rouge
Examens 2 <sup>ème</sup> semestre.	Du 02 au 09/05/2019	? Noir
Dépôt des mémoires	Du 05/05 au 06/06/2018	K
Remise des notes et consultation.	Du 12 au 16/05/2019	K
Examens de rattrapage.	Du 02 au 09/06/2019	? Rond Jaune
Soutenances de mémoire.	Du 20/05 au 20/06/2019	
Délibérations définitives dernier délai.	24/06/2019	K
Remise des diplômes.	Du 23 au 30/06/2019	? → 30/06
Cérémonie de clôture de l'année universitaire 2018-2019	04/07/2019 (probable)	K

Pour les délibérations des sessions normales, les dates seront fixées selon la convenance de chaque faculté.

### 10- Poursuite des études du personnel:

Suite au procès verbal sanctionnant la réunion tenue avec les secrétaires généraux des facultés et présidée par le secrétaire général de l'université ; le recteur a précisé que les candidats retenus, doivent impérativement remplir les conditions pédagogiques pour chaque pallier. L'autorisation administrative ne constitue pas un droit à une inscription pédagogique.

- Les fonctionnaires n'ont pas le droit de s'inscrire dans la faculté où ils travaillent.
- les fonctionnaires déclarés ajournés n'ont pas le droit à une deuxième autorisation.
- Les fonctionnaires inscrits, sont considérés à l'intérieur des locaux pédagogiques comme étudiants et par conséquent, ils n'ont le droit à aucun traitement privilégié.

## 11.- Divers:

Après un riche et fructueux débat, il a été arrêté ce qui suit :

- assurer une coordination entre les différents responsables. L'arbitrage du recteur n'est demandé qu'après un désaccord entre les concernés.
- Eviter les erreurs commises sur les différents actes administratifs, portant sur le nom-prénom –grade etc..... A cet effet, les différents responsables doivent d'assurer de la régularisé de l'acte avant de la soumettre au recteur pour signature.
- Les responsables de domaines de formation sont tenus de rendre compte au vice recteur de la formation supérieure en graduation les résultats des réunions des CPND.
- En application de l'institution de Monsieur le secrétaire général, les propositions de nomination des responsables des domaines de formation, seront soumises dorénavant, à l'accord préalable de Monsieur la Secrétaire Général du Ministère.
- Exceptionnellement, et au cas ou certains étudiants n'arrivent pas à soutenir dans les délais fixés par l'administration pour des motifs dûment justifiés, les délibérations seront effectuées le mois de septembre selon la réglementation en vigueur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fût levée à 13H30.

**Le Recteur**

